



RCS : LE PUY

Code greffe : 4302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00002

Numéro SIREN : 309 047 512

Nom ou dénomination : LINOSSIER OPTIQUE SURDITE

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2013 sous le numéro de dépôt A2013/000273

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LE PUY EN VELAY



144747

Dénomination : LINOSSIER OPTIQUE SURDITE
Adresse : 37 bis place du Breuil 43000 le Puy-en-velay -FRANCE-
n° de gestion : 1977B00002
n° d'identification : 309 047 512
n° de dépôt : A2013/000273
Date du dépôt : 13/02/2013

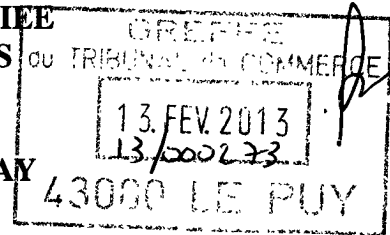
Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
29/06/2012



144747

77B2

LINOSSIER OPTIQUE SURDITE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 350 000 EUROS
37 BIS PLACE DU BREUIL
43000 LE PUY EN VELAY
309 047 512 RCS LE PUY EN VELAY



PROCES VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2012

L'an deux mille douze, et le vingt-neuf juin, à vingt heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre recommandée en date du 8 juin 2012.

Michel LINOSSIER préside la séance en qualité de président de la société.

Le président constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 5 530 actions sur les 5 530 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que la société HERMITAGE AUDIT, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée par lettre remise en main propre en date du 8 juin 2012.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des actionnaires prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau président, en remplacement de Michel LINOSSIER démissionnaire,
- Nomination d'un directeur général,
- Pouvoirs pour formalités.

Le président donne lecture de son rapport.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

U M FL

Une discussion s'installe entre les actionnaires, puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Michel LINOSSIER de ses fonctions de président de la société, à compter de ce jour.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouveau président :

- Laurent LINOSSIER, demeurant à ESPALY SAINT MARCEL (43000) 31 Avenue de Mondon, sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément à la collectivité des actionnaires et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

L'assemblée générale décide que la rémunération du président sera fixée ultérieurement. Toutefois, il aura droit au remboursement de ses frais sur justificatif.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Remerciant l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner, Laurent LINOSSIER déclare accepter cette nomination.

Il déclare n'être frappé d'aucune déchéance, incapacité ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer cette fonction. Il déclare en outre remplir les conditions prévues par les statuts pour être nommé président.

DEUXIÈME RESOLUTION

Sur la proposition du président, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de directeur général :

- Pierre-Franck LINOSSIER, demeurant à LE PUY EN VELAY (43000) 3 Rue Chante Perdrix, afin d'assister le président et pour une durée équivalente à celle du mandat de ce dernier.

Dans le cas où Laurent LINOSSIER viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Pierre-Franck LINOSSIER conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.



Le nouveau directeur général, Pierre- Franck LINOSSIER, est investi des mêmes pouvoirs légaux et statutaires que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

L'assemblée générale décide que la rémunération du directeur général sera fixée ultérieurement. Toutefois, il aura droit au remboursement de ses frais sur justificatif.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pierre-Franck LINOSSIER, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat de directeur général qui vient de lui être confié et affirme satisfaire aux conditions statutaires notamment relatives à la limite d'âge et n'être frappé d'aucune des interdictions déchéances ou incapacité susceptibles de lui interdire d'exercer ce mandat.

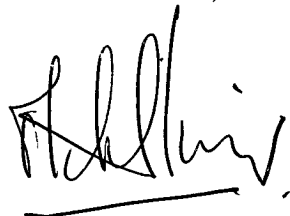
TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

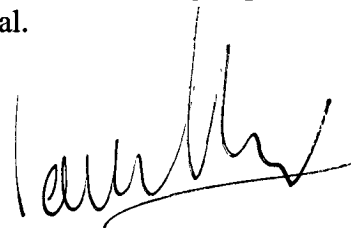
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

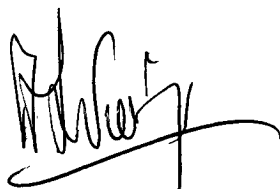
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance, le nouveau président de la société, et le directeur général.



Michel LINOSSIER
Président de séance



Laurent LINOSSIER
président de la société



Pierre-Franck LINOSSIER
Directeur général